

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00

Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 0
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## Abus Administratifs.

Nous avons toujours eu comme règle de conduite, dans ce journal de combattre tous les *abus*, les abus administratifs comme les autres. Nous ne faillirons pas à notre devoir et aujourd'hui encore, nous en signalerons quelques uns à l'attention de notre administrateur M. Didelot.

On se rappelle comment, l'année dernière, l'illustre Antonetti, en nommant la commission chargée d'examiner les candidats et candidates au brevet élémentaire et au certificat d'études primaires y fit entrer des personnes qui n'auraient jamais dû en faire partie, entre autres le Directeur de l'école laïque des garçons et la Directrice de l'école laïque des filles.

Aussi, ce qui devait arriver presque infailliblement arriva. Tous les enfants fréquentant les écoles laïques furent reçus et c'est à peine si l'on consentit à admettre quelques élèves des écoles libres. L'injustice parut si évidente, l'abus si criant que les protestations indignées s'élèverent de toutes parts même du côté de nos adversaires, et Antonetti dut faire toutes sortes de belles promesses pour faire taire les réclamations de certaines personnes intéressées qui du reste (*ceci soit dit en passant*) semblent avoir reçu aujourd'hui leur récompense. Mais nous espérons bien que pareil abus ne se renouvellera pas cette année.

Et pourtant ce qui vient de se passer sous l'administration de M. Didelot en trois circonstances que nous allons rappeler, n'est point fait pour nous rassurer.

\*\*

Dernièrement, en effet, le Conseil de l'Instruction publique a eu à se prononcer sur deux questions importantes : l'autorisation de l'ouverture du collège St-Christophe et l'admission comme professeurs de cette institution de MM. Lehors et Goua.

Or, sait-on qui faisait partie de ce conseil d'Instruction publique ? M. et Mme Picandet, l'un comme directeur de l'école laïque des garçons, l'autre comme directrice de l'école laïque des filles. Sans doute les différents votes émis, par ce Conseil en cette circonstance, ont été tenus secrets, mais nous donnerions notre tête à couper

que M. et Mme Picandet ont voté contre l'autorisation du Collège St-Christophe et contre l'admission de MM. Lehors et Goua comme professeurs. Il ne faut pas demander à des gens une *impartialité* et un *désintéressement* qu'ils ne peuvent pas avoir et tout le monde a trouvé au moins *étrange*, que ces deux membres aient été admis à donner leur opinion sur une telle question. Et d'une !

\*\*

Plus récemment, la Chambre des mises en accusation s'est réunie pour délibérer sur la conduite à tenir vis à vis de M. Julien Daguerre, soupçonné à tort ou à raison d'avoir commis le détournement des 36,810 francs disparus de la Caisse du Trésor.

Une ordonnance de non lieu a été rendue, paraît-il, en faveur de l'inculpé. Mais, sait-on qui faisait partie de cette Chambre des mises en accusation ? M. Coudray, ami intime de M. Daguerre, soupçonné comme lui, et même accusé sinon d'avoir trempé dans cette affaire, au moins d'avoir fait preuve d'*incurie* et manqué de *vigilance* dans la garde du trésor qui lui était confié, ce qui est presque aussi grave. Et de deux !

\*\*

Plus récemment encore, cette même Chambre des mises en accusation a été appelée à se prononcer sur la question des poursuites à intentier à un groupe de pères de famille coupables d'avoir manifesté le 16 novembre dernier, en faveur de la liberté et contre le refus d'autorisation des écoles libres.

Sait-on encore qui faisait partie de cette Chambre des mises en accusation ? Toujours notre excellent ami M. Coudray, mais encore et surtout M. Moulin ex-administrateur p. i. contre lequel était un peu dirigée la manifestation, celui-là même, qui télégraphia alors au Ministre que sa vie et celle de ses fonctionnaires avaient été en *grand danger*, celui-là même qui demanda l'envoi du navire de guerre *l'Amiral-Aube* et qui fut la cause au moins indirecte de la mort des 7 marins de ce navire, celui-là enfin qui a tout intérêt à ce que des condamnations soient prononcées contre certains manifestants pour ne pas passer comme *poltron* et comme *bluffeur* aux yeux du Ministre dont il a pour sa belle conduite en la circonstance obtenu

les félicitations. Et de trois !

\*\*

Voilà donc une série d'*abus*, tous aussi criants les uns que les autres et qui révoltent tout simplement les honnêtes gens de ce pays. Nous sommes convaincus qu'il nous aura suffi de les signaler à M. l'administrateur Didelot pour qu'il s'empresse d'y mettre fin.

Nous voulons bien croire que, nouveau venu dans cette Colonie, il n'a pas encore eu le temps d'en étudier et d'en connaître tous les besoins, mais nous avons au moins le droit de compter sur son impartialité et sur son esprit de tolérance, pour faire cesser des abus aussi criants que ceux dont nous venons de parler, et qui ne peuvent qu'indisposer à son égard la grande majorité de ses administrateurs.

## Questions Administratives.

Nous posons à M. l'Administrateur Didelot la question ci-après.

M. André peut-il, sans préjudice pour l'armement remplir en même temps les fonctions de Commissaire de l'Inscription maritime et celles de Procureur de la République ?

Si Monsieur Didelot a vraiment à cœur la défense des intérêts du pays, qu'il prenne des renseignements auprès des armateurs, auprès de M. André lui-même et il se rendra de suite compte que le cumul de ces deux fonctions cause journallement des retards considérables et souvent fort préjudiciables à l'armement.

Ceci est d'autant plus vrai que M. André ayant pris la détermination de faire tout par lui-même au Bureau de la Marine, ses employés qui sont cependant, il faut le reconnaître, très au courant des affaires maritimes et très aimables avec le public, ne peuvent plus expédier l'affaire la plus simple en l'absence de leur chef.

Nous pourrions citer de nombreux cas où les capitaines et les armateurs ont eu à souffrir de ces exigences.

La moindre formalité demande maintenant des heures entières alors qu'autrefois cinq minutes suffisaient.



Dans 15 ou 20 jours la rade sera pleine de navires et de goélettes et on est en droit de se demander comment les choses vont se passer; il y aura forcément des retards considérables, M. André étant, en outre, Inspecteur de la navigation est tenu, à ce titre, de visiter tous les navires avant leur expédition. Si de plus il doit s'absenter des heures entières pour assister aux audiences on peut d'ores et déjà présumer qu'il y aura de fréquentes réclamations.

Il faut absolument que cela cesse, l'armement est déjà bien difficile et puisque notre Chambre de Commerce ne peut ou ne veut s'occuper des choses qui nous intéressent, nous demandons à M. Didelot de remédier au plus vite aux inconvenients que nous venons de signaler.

Nous demandons que M. André cesse ses fonctions de Procureur de la République et qu'il puisse ainsi consacrer tout son temps à l'Inscription Maritime.

Nous demandons à ce que les affaires courantes de ce service soient expédiées sans retard, d'une façon simple et sans qu'il soit besoin d'un rigorisme et d'un formalisme absolu comme cela se pratique actuellement.

Nous demandons aussi que, lorsque le Commissaire est forcé de s'absenter, un employé au moins puisse le remplacer pour tout ce qui n'offre pas de complications.

Nous supplions M. Didelot de s'occuper sans retard de cette affaire qui est très importante pour l'armement.

## Le relèvement de la Colonie.

A notre Administrateur  
Monsieur Didelot.

Nous apprenons que M. le Gouverneur général Ponty vient de passer quelques jours à la côte d'Ivoire, accompagné de son Cabinet et « du Lieutenant Courvergne Angoulvant » (ancien Gouverneur des Iles St-Pierre et Miquelon où il a laissé de si bons souvenirs.)

Il visita Bossan, Bingerville, etc., etc.; partout les réceptions furent enthousiastes, et les commerçants tinrent à remercier leurs visiteurs. M. Ponty, d'ailleurs, avait su toucher la corde sensible, et dans le premier banquet auquel il assista, il tint le langage énergique suivant :

« Je dis et confirme que les colonies ne sont pas faites pour les fonctionnaires, mais pour les commerçants, et je prétends que le rôle d'un Gouverneur général est d'être à la disposition des colons français. »

Ces paroles, qui sont tout un programme, ont été accueillies comme il est usé de le penser, jamais on avait entendu un Gouverneur général assez courageux et assez informateur pour oser faire de telles déclarations publiquement.

Nous voudrions savoir si à St-Pierre et Miquelon M. l'administrateur Didelot compte suivre le même programme que l'éminent Gouverneur général M. Ponty. Nous serions heureux de le voir souvent en con-

tact avec les commerçants et armateurs, et la population entière de ce Pays. Nous voudrions être assurés de trouver appui et conseils chez notre Administrateur en tout et pour tout.

Malheureusement, son entourage laisse quelque peu à désirer. M. André, Commissaire de la Marine, Procureur de la République, Juge, Membre du Conseil d'administration, ancien Policier, etc., etc., serait d'avis, lui, que les commerçants et armateurs doivent courber la tête sous la férule administrative, et ne travailler que pour entretenir certains fonctionnaires parasites, devraient-ils ensuite faire faillite.

M. Didelot fera bien de ne pas écouter ce personnage qui a fait tant de mal dans ce pays depuis le départ de M. Bousquet qui avait su réorganiser le Service de l'Inscription maritime, laissé en si piteux état par son prédécesseur M. Gaillac.

Les commerçants, les industriels et les armateurs de cette colonie comptent que M. Didelot saura défendre ceux qui vont vivre ce pays et travailleront son relèvement.

Nous lui demandons instamment qu'il donne des ordres à ses subordonnés pour cesser les tracasseries dont sont l'objet le commerce et l'armement de la part de quelques chefs de Services.

Vouloir faire la guerre aux commerçants et armateurs, les entraîner dans leurs opérations, c'est aller à l'encontre des intérêts coloniaux français.

Nous ne pouvons pas admettre un seul instant que M. Didelot ait été envoyé à St-Pierre pour agir dans ce sens. S'il en était ainsi, nous saurions nous défendre, tout en déplorant une politique coloniale néfaste et ruineuse pour la France. Cette politique fut du reste introduite à St-Pierre par M. Antonetti qui nous est dépeint de la façon suivante par un de nos amis du Dahomey, où il se trouve en ce moment :

« M. Antonetti, par sa fausseté et sa parfaite nullité, s'est complètement coulé au Dahomey et auprès du Gouverneur général Ponty particulièrement. Antonetti est un homme en baudruche, sonore et creux comme un tambour. Voilà l'opinion de tous ici. »

## Comité nègre de la Colonie.

Nous lissons dans « La France Maritime Commerciale » du 1<sup>er</sup> mai :

### COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE ST-PIERRE-MIQUELON.

Le Comité de défense des intérêts de St-Pierre et Miquelon, présidé par M. de Lanessan, ancien Ministre de la Marine, dont nous avons annoncé la constitution, vient de se réunir. Il a pris connaissance de l'état actuel des adhésions. En peu de temps, ce Comité a pris une importance considérable.

Les Chambres de Commerce de nos grands ports, les Syndicats d'armateurs et toutes les importantes maisons de commerce de France s'y sont fait

inscrire comme membres fondateurs. Le Comité a arrêté sa ligne de conduite et décide de solliciter tout d'abord l'abaissement du droit de navigation exagéré actuellement perçu à St-Pierre et qui a été l'une des causes de la ruine de la colonie.

Quel nouveau bluff de la part du Dalmont et de quelquesuns de ses amis.

Il veut relever le Pays avec l'aide de Léon-Lacroix qui a déjà failli avale costi d'où il a été chassé à coups de poing par le Gouverneur de cette île.

À les entendre, le nouveau Comité est un véritable Himalaya.

Toutes les importantes maisons de commerce de France et de nos grands ports, sans excepter un seul, auraient pris sous leur protection le nouveau Comité nègre borgne !

Que signifie tout cela ! ces blagues et bluff ne nous disent rien qui vaille.

Heureusement que MM. le Borgne Le paulou et Le Borgne Augustin sont là pour veiller au grain avec leurs trois yeux.

Nous voulons bien croire que MM. le Secrétaire général et le Trésorier général du Comité travaillent gratuitement par amour pour notre Pays.

Vous verrez que lorsque le Gouvernement aura fini par donner satisfaction aux désiderata qui ont été exprimés par le Délégué de la Colonie, M. Louis Légasse, vous verrez qu'alors le Comité criera par dessus les toits : Victoire !

Le Comité de défense des intérêts de la Colonie ressemble à d'autres comités de cette espèce qui sont contents de se faire écrire une lettre par un Ministre, disant qu'il a été très heureux, etc., etc..

Mais ils auront tout fait et les Trésoriers auront bouffé la galette des gogos qui font partie du Comité.

## Louis Légasse et la Colonie.

Nous sommes heureux de reproduire la copie de la lettre de notre Délégué au ministre des Colonies, que nous devons à l'amabilité de notre Maire M. Lefèvre.

Voici cette lettre :

Paris, le 30 mars 1909.

Louis Légasse, Maire de Miquelon, Délegué des Iles St-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies à Monsieur le Ministre des Colonies.

PARIS.

Monsieur le Ministre,

En réponse à mes instances réitérées, vous m'avez fait l'honneur de me déclarer, à plusieurs reprises, que vous étiez d'avis :

« 1<sup>o</sup> D'abaisser sensiblement les droits de navigation aux îles St-Pierre et Miquelon.

« 2<sup>o</sup> D'obliger tous les navires pêcheurs métropolitains, faisant la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, à relâcher, au moins une fois par campagne de pêche, à Saint-Pierre et Miquelon pour s'y ravitailler d'eau fraîche et de vivres frais.

« 3<sup>o</sup> De modifier le Tarif général des

Douanes, de façon à favoriser l'armement colonial qui tend de plus en plus à disparaître.

• 4<sup>e</sup> De faire supporter par la Métropole la subvention postale, ce qui est juste.

Je n'ignore pas que le Ministère des Colonies a fait de nombreuses démarches auprès des autres Ministères pour faire aboutir certaines de ces questions. Il y a urgence à ce qu'elles soient solutionnées favorablement dans le courant de cette année. L'exode de la population St-Pierraise se poursuivra fatidiquement cet automne si aucune mesure n'est prise auparavant pour améliorer le sort de nos colons et les retenir dans nos possessions Nord-Américaines.

Il appartient au gouvernement d'arrêter l'émigration en appliquant au plus tôt les réformes qui s'imposent.

De plus, une nouvelle industrie peut être créée à St-Pierre et Miquelon; le Gouvernement est saisi d'un projet favorable aux intérêts de la Colonie.

M. Auguste Salomon, le promoteur de cette affaire, a demandé, il y a plusieurs années, l'autorisation de créer à Miquelon une importante usine pour la préparation de l'huile de Baleine.

Il me prie, par ce courrier, d'être à nouveau son interprète auprès de vous et de vous rappeler que toutes les enquêtes administratives sont favorables à son projet.

Nos pêcheurs de Miquelon attendent comme lui la décision ministérielle approuvant les propositions qui vous ont été soumises par l'administration locale.

*Jusqu'ici, les vrais intérêts de la Colonie ont été trop souvent sacrifiés à la politique, notamment sous l'administration de M. Antonetti; c'est là la principale cause de la crise économique dont se meurt le Pays.*

Pour nous sauver de la ruine totale, il est nécessaire que le gouvernement prenne d'urgence les mesures que commandent les circonstances et que j'ai si souvent soumises à son bienveillant examen. Je manque râs à mon devoir de Délégué, on ne vous signalait pas de nouveau la gravité de la situation qui est en ne peut plus alarmante.

Dans l'espoir que vous aurez à cœur d'y remédier sans tarder, je vous prie d'agrérer Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Signé: Louis LÉGASSE.

\*\*\*

Tous les projets de notre Délégué au Conseil Supérieur des Colonies, qui est à ce sujet entièrement d'accord avec les Conseillers municipaux de St-Pierre et Miquelon, finiront par aboutir. Ces projets la représentent le bon sens et la connaissance parfaite des besoins de notre Pays.

Grâce à la tenacité, à l'activité et au patriotisme éclairé de nos élus, nous verrons bien que nous finirons par triompher, et que le programme de nos représentants sera totalement atteint.

Le Délégué indique dans ses lettres au Ministre, dans le paragraphe de l'ordre paragraphe qui le démontre que sera créé par l'abaissement des droits, le navigation de 3 à 1 fr. par exemple, serait largement couverte par la relâche obligatoire annuelle de tous les pêcheurs métropolitains qui partiraient au franc de 3 et par la suite.

Il suffira d'un simple décret obligeant les pêcheurs métropolitains à venir à Saint-

Pierre une fois par an sous peine de la suppression de la prime du Gouvernement aux navires, pour faire équilibrer le budget.

Le résultat que nous attendons de l'abaissement des droits de navigation sera des plus heureux pour la colonie.

Il a fallu que des gens ne comprenant rien aux affaires, comme M. Gustave Daygrand, votent au Conseil d'administration ce droit de 3 francs, croyant ainsi probablement relever le pays.

Tant que la Chambre de Commerce aura des Daygrand et des Gloanec à sa tête, nous ne pourrons en attendre de sa part que des bavures.

Le rôle de la Chambre de Commerce c'est pas celui de faire de la politique. Or, c'est tout ce qu'on y fait depuis que Th. Clément en a été le Président. Cependant, à un moment donné, M. Daygrand, qui lui avait succédé, s'était abstenu d'en faire; mais depuis 4 ou 5 ans, la Chambre de Commerce a tout fait pour ruiner le Pays en ne s'occupant que de politique.

Nous espérons bien que la Chambre de Commerce comprendra qu'elle doit marcher d'accord avec les représentants élus de ce Pays et dans son intérêt général.

Sinon, nous tenons à la prévenir que nous leverons les masques et que nous dirons les vérités nécessaires à certains membres de cette compagnie dont la nullité est égale à leur suffisance.

## Douane

Nous apprenons que notre ancien Chef du service des Douanes, M. Laurent Larquière, vient d'être nommé à la Nouvelle-Calédonie.

M. Larquière obtient par ce déplacement une augmentation sensible de sa solde qui sera, avec le supplément compris, d'une dizaine de mille francs.

Toutes nos félicitations à ce fonctionnaire qui a toujours su faire son devoir ici, avec la plus grande loyauté.

M. Larue qui remplit les fonctions de vérificateur des douanes à St-Pierre depuis de nombreuses années, remplacera nous assure-t-on, son ancien chef, M. Larquière avec le titre de « Charge du service des douanes ».

Peu importe l'appellation, et nous applaudissons de tout cœur à cette décision, chargeant *un entant du pays* de la direction d'un Service qu'il connaît parfaitement.

Le père de M. Alexandre Larue avait déjà rempli pendant de nombreuses années les fonctions de chef du service des douanes de la Colonie, à la grande satisfaction de tout le monde.

## LE VOL DU TRÉSOR.

Si l'Administration locale est certaine que le voleur n'est pas à St-Pierre; si elle a des preuves suffisantes qu'il est au Canada, aux Etats-Unis ou ailleurs, il est de son devoir de le poursuivre devant les Tribunaux qu'il le condamneront par contumace

ou l'acquitteront purement et simplement.

Nous n'avons désigné encore le nom de qui que ce soit d'une façon précise dans ce journal; et si des responsabilités très graves incombe à l'administration de M. Antonetti, et particulièrement au commis principal, M. Coudray, nous saurons en demander des comptes en temps et lieu, et il ne faut pas croire que les choses finiront ainsi.

Il est du devoir de M. le Trésorier l'ayeur de faire régler cette affaire le plus tôt possible car il ne faut pas que le moins dire soupçon puisse tomber sur des innocents par le fait de la mauvaise foi et de la méchanceté de certaines gens qui feraient mieux de se faire plutôt que de chuchoter des histoires à l'endroit de certains fonctionnaires coloniaux, dont nous n'avons pas cependant à prendre la défense ici.

Il est bon qu'on n'oublie pas que les fonctionnaires de la Colonie passeront, et que nous resterons, par conséquent, le dernier mot nous restera avec le triomphe de la vérité, du droit et de la justice.

Mais est-ce que M. le Juge d'instruction a bien fait tout son devoir dans la circonstance?

## COLLÈGE ST-CHRISTOPHE

Nous lissons dans « La Presse Coloniale » du 5 mai :

### L'ouverture d'une école libre à Saint-Pierre et Miquelon.

On se souvient encore des désordres graves qui se produisirent il y a quelques mois, à St-Pierre et Miquelon, par suite de la fermeture, décidée par l'administrateur, d'une école libre ouverte sans son autorisation.

Le chef de la colonie vient de permettre à d'anciens congréganistes laïcisé d'ouvrir à St-Pierre, un établissement d'instruction et d'éducation, *en conformité des lois et règlements en rigueur*.

La population a accueilli cette décision avec une satisfaction très vive.

Les règlements qui viennent d'être publiés sont vraiment incroyables. Ils sont nuls, car ils violent les décrets et la loi.

M. Didelot aurait dû faire appliquer à St-Pierre le droit commun, pas plus nimoins, au lieu de forger des règlements contraires à la liberté des gens et au bon sens. Nous reviendrons du reste là-dessus.

Des personnes, ennemis de la liberté pour les autres, ont donné de faux renseignements aux journaux métropolitains qui insèrent ensuite des notes comme celle que nous avons reproduite et où il est dit que le Chef de la Colonie a permis d'ouvrir un établissement d'instruction et d'éducation, *en conformité des lois*, alors que la loi était si violée.

Nous flétrirons toutes ces menées hypocrites et toutes ces fourberies qui ont pour résultat de tromper la bonne foi de tout le monde.

Nous ne pouvons pas croire que M. Di

delot suivra la politique déloyale de son prédécesseur Antonetti de nefaste mémoire. Nous avons une meilleure opinion de notre Administrateur actuel pour accorder le moindre crédit, pour le moment du moins, à certains bruits qui circulent en ville.

## LA RÉVOLUTION A L'ILE-AUX-CHIENS.

La population de l'Île-aux-Chiens vient de manifester violemment contre le conseil Municipal qui est aujourd'hui en opposition complète avec ses idées.

Les élus du peuple ont oublié qu'ils étaient à la Mairie, non pour assouvir leurs petites rancunes personnelles ou politiques, mais pour s'occuper des intérêts de la Commune, selon les idées et les sentiments des électeurs.

Leurs provocations maladroites ont fait éclater des troubles vraiment regrettables. À l'heure actuelle le calme est retrouvé au moins provisoirement.

Une pétition demandant la démission ou la dissolution d'un Conseil avec lequel le calme et la paix sont désormais impossibles, a déjà recueilli la signature de plus de 80 électeurs, chiffre vraiment imposant quand on se rappelle que, lors de la dernière élection municipale, le premier élu en tête de liste, avait obtenu une soixantaine de voix sur 104 votants.

D'après nos derniers renseignements le feu couve toujours sous la cendre, et il est bien à craindre que si la population n'obtient pas satisfaction, elle ne puisse contenir plus longtemps son indignation.

Nous ne pouvons croire que M. l'Administrateur persiste à favoriser le trouble en soutenant une infime minorité; nous avons, au contraire, l'espoir qu'il va rétablir la paix en faisant droit aux justes réclamations de cette vaillante population.

## Lettre ouverte A Monsieur Gustave Dagort.

Monsieur,

Comme vous deviez vous y attendre, on s'est empressé de me communiquer le texte de l'assignation que vous avez cru devoir lancer, lundi dernier, contre la «Vigie» et son Gérant auquel vous demandez 10,000 francs de dommages-intérêts pour la prétendue diffamation, qui, d'après vous, serait contenue dans mon «pot pourri», paru dans le dernier numéro de ce journal; et je ne puis m'empêcher de vous en exprimer, aujourd'hui, tout mon étonnement.

Je me suis demandé et je me demande encore, en quoi ce misérable «pot pourri» a bien pu vous offenser? Vous y êtes clairement désigné, dites-vous? Si c'était vrai, j'en serais extrêmement dérouté, mais je ne le crois pas.

Voyons, raisonnons un peu: de quoi parle-t-on dans ce «pot pourri», qui est, en même temps, une romance?

On y parle, tout d'abord, d'un «vrai pied rouge» sur un «doris» perché.

Or, vous êtes St-Pierrais, Monsieur, donc pas de confusion possible sur ce point.

On y parle, il est vrai, d'un black Saint-Pierrais qui s'écrie tout à coup «..... cela fait mon bonheur! » sur l'air de : « As-tu vu ta casquette, etc....

Mais il y en a tant, à St-Pierre, de ces blacks, tous capables de chanter cet air archi connu, que, fassiez-vous de cette couleur, personne ne songerait à vous en faire un crime.

Sans doute, j'en conviens encore, ce black nous y raconte, sur l'air non moins connu du «Bon Roi Dagobert», l'histoire

«D'un certain boulanger

«Qui rend son pain... etc...

et vous avez, je le sais, l'avantage de pouvoir exercer cet honorable et lucratif métier; mais vous n'êtes pas le seul, et puis, il n'y est point dit que ce boulanger soit de St-Pierre, pas plus, d'ailleurs, que le Commissaire dont il est question plus loin.

Commissaire? Peut-être l'avez-vous été? je l'ignore; mais il y en a tant d'autres qui ont eu ce même honneur.

On y parle bien encore de pantalons rayés; mais en quoi cela peut-il vous toucher? Chacun a ses goûts et ses préférences, et, en fait de pantalons surtout, les goûts ne se discutent pas.

On y parle enfin d'écus. Vous en avez sans doute, et c'est tant mieux pour vous; mais vous n'êtes point le seul à posséder ce précieux avantage.

Mais alors? serait-ce la casquette qui vous aurait porté ombrage?... Bah! que de gens, à St-Pierre, préfèrent la casquette au chapeau, surtout en hiver, et s'en servent comme de couvre-chef.

Vraiment, je ne vois pas ce qui a pu vous offenser dans ce vulgaire «pot pourri» qui, sans vous, serait déjà bien oublié, sans doute.

Tenez, pour vous parler franchement, je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement; mais votre bonne renommée est venue jusqu'à mes oreilles.

Je sais que vous êtes estimé de tous vos concitoyens qui, jadis, paraît-il, songèrent

même à vous élire Conseiller municipal. Récemment encore, odieusement traîné devant les Tribunaux de la Colonie, sous l'inculpation de je ne sais quelles paroles diffamatoires, — vous, si réservé dans vos discours, — de nombreux témoins, — ce qui prouve que vous avez beaucoup d'amis, — sont venus déposer en votre faveur, et le Tribunal, avec une impartialité à laquelle je me plais à rendre hommage, vous a donné raison sur toute la ligne.

Voilà, certainement, le meilleur certificat de bonne conduite qu'un honnête homme comme vous peut souhaiter!

Aussi, tirons l'échelle, voulez-vous?... et parlons d'autre chose.

SAN-RANCUNE.

## AVIS.

A notre grand regret, l'abondance des matières nous oblige à remettre à plus tard la publication de la désopilante chansonnette.

«LE NOUVEAU CLUB».

Mais nos lecteurs ne perdront rien pour attendre.

Prochainement aussi, paraîtra un important article sur la question: *Relâche des Chalutiers à Sydney*, dans lequel nous montrerons comment certains membres du Comité de la défense des intérêts de la Colonie prétendent favoriser le relèvement du pays.

## A VENDRE OU A LOUER.

### ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT L'habitation Beust et fils

Comprenant: Magasin à sel, morue, à marchandise, charpenterie, tonnellerie, comptoir, écurie boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies.

Pompe aspirante et refoulante, bureaux et divers objets etc.

S'adresser à Monsieur Joseph Nicolas.

### NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

### ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent
4-5 c.	2 f 00	%	10 c. 3 f 00
15 c.	2 f 50	%	20 c. 10 f 00
25 c.	4 f 00	%	30 c. 15 f 00
40 c.	12 f 50	%	50 c. 20 f 00
75c-1f.	30 f 00	%	Payement p. retour

Adresser communication-envois à

THÉODORE CHAMPION ET C<sup>ie</sup>

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.